

L'Assemblée Citoyenne s'est réunie avec au menu le programme LEADER

Des aides possibles pour les associations rurales en perspective



L'Assemblée Citoyenne s'est réunie avec au menu le programme LEADER

Des aides pour les associations rurales

La réunion était consacrée à l'audition de Florent Kusch, représentant du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (P.E.T.R.) du Pays d'Auch, venu présenter à l'assemblée Citoyenne, ainsi qu'au Conseil Municipal, le dispositif européen "LEADER" de financement de projets sur notre territoire.. Cette réunion importante avait pour objet le soutien de financement des projets culturels, sportifs et économiques à venir pour la commune de Castera-Verduzan., Malheureusement seules 7 associations sur 14 représentées à l'assemblée Citoyenne étaient présentes, malgré un appel appuyé à participer.

Auch regroupe 4 intercommunalités (Grand-Auch Cœur de Gascogne, Val d'Arros, Coeur d'Astarac et Astarac-Garros) qui regroupent 135 communes et 67 000 habitants. Il est animé par 7 agents dont Florent Kusch en charge spécifiquement de la mise en œuvre du programme LEADER.

Le fonds LEADER est doté d'un budget de 1.2 million d'euros pour la période 2024-2027, au profit du financement de projets portés par des collectivités locales, des associations ou des organismes socio-professionnels.

Ce dispositif s'adresse donc aux associations et aux collectivités locales exclusivement en milieu rural.

Sur l'exercice précédent qui s'est déroulé de 2016 à 2022, le budget du programme s'établissait à 1.7 million d'euros. Pendant cette période 37 projets ont été retenus.

Le principe de fonctionnement du programme LEADER est fondé sur une démarche de démocratie participative des associations et des collectivités locales, autour de la mise en œuvre de projets culturels, sportifs, économiques...

Il s'articule autour du Groupe d'action Locale (GAL) composé de 20 membres (10 élus des intercommunalités et 10 représentants de la société civile), qui, au sein de chaque Pays du P.E.T.R., est chargé de définir les critères à respecter pour le dépôt des projets, d'analyser le contenu des projets déposés et enfin de les valider et définir le montant de financement avant mise en œuvre.

Lorsqu'un projet est retenu et validé par le Groupe d'action Local du P.E.T.R., il est transmis à la Région (Occitanie), pour déclenchement du financement.

Le financement est garanti sur présentation de factures à l'issue de la réalisation du projet.

Préparer en amont la présentation des projets

Sur le plan calendaire, l'exercice en cours est en phase de préparation. Cette période est mise à profit pour informer l'ensemble des acteurs du territoire (associations et élus) sur le dispositif. Elle s'achèvera en septembre 2024, date à laquelle les premiers projets seront examinés.

Ensuite et sur toute la durée de l'exercice 2024-2027, le Groupe d'action Locale se réunira trimestriellement et jusqu'à épuisement du budget de 1.2 millions d'euros, pour valider ou refuser les projets déposés et enclencher leur mise en œuvre.

La commune de Castera-Verduzan souhaite s'engager dans ce processus.

Elle propose aux associations de faire remonter le plus rapidement possible leurs projets à l'assemblée Citoyenne, afin qu'ils soient mis en cohérence avant de les transmettre au Groupe d'Action Local LEADER du P.E.T.R. du Pays d'Auch. Bien évidemment ce dispositif ne remet pas en question le dispositif de Budget Participatif Communal, et, à ce titre, l'Assemblée Citoyenne locale renouvele auprès des Casterois et des associations, l'appel à projets pour l'année 2024.

Présents : Claude Nef, Jean-François Knepper, Monique Lapeyriere, Véronique Mascarenc, Mélodie Casanave, Cathy Garcia, Didier Treinsoutrot, Marie-Laure Clément, Danièle Maza, Édith Arilla, Jean-Jacques Rinaldi, Elizabeth Hygonnenq, Jean-Claude Hygonnenq, Patricia D'Hondt, Daniel D'Hondt, Michel Sauton, Dominique Delaunay, Lionel Saint-Martin, Clara de Prada.

Excusés ou absents : Céline Pérez, Philippe Gay, Anne Maurens, Ali Zarrik, Loïc Barthares, Majorie Gousseff, Tomas Garcia, Jean-Claude Lapeyre, René Verdier, Francis Agras, Christian Pallarès, Eric Pallarès, Yoan Franquet, Redjan Mallkuqi, Lionel Dubuisson, Serge Bottega, Christelle Lamarque Pedebay, Prescillia Preneron, Francis Lafite, Aurélie Lafargue, Bernard Lemant, Camille Portal, Sylvie Votano, Jo Streer, Philippe Gay, Mélanie Fernandes-Dias.